

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE989

présenté par

Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Boyer, Mme Bregeon, M. Descrozaille, M. Girardin, M. Izard, M. Kasbarian, M. Lavergne, Mme Le Meur, Mme Le Peih, Mme Jacqueline Maquet, M. Marchive, Mme Marsaud, M. Midy, M. Pacquot, M. Perrot, Mme Petel, M. Rodwell, M. Travert et M. Vojetta

ARTICLE 16 DUODECIES

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« Dans le cadre de ses missions de régulation des marchés de l'électricité et du gaz, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le domaine de l'hydrogène, les missions de la Commission de régulation de l'énergie portent sur les dispositifs de soutien à la production d'hydrogène bas-carbone. Ces missions sont distinctes des missions de régulation des marchés de l'électricité et du gaz naturel.